

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/18

L'an deux mil quatorze, le vingt cinq avril, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MICHEL Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 avril 2014

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL Gilbert.

TAXES DIRECTES LOCALES

ANNEE 2014

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION



Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des états de notification fournis par la Trésorerie Générale de l'Isère, à l'unanimité,

☞ DECIDE de fixer les taux des taxes directes locales pour l'année 2014 comme suit (sans changement par rapport à 2013) :

✓ Taxe d'habitation :	18,38 %
✓ Taxe foncière (bâti) :	56,28 %
✓ Taxe foncière (non bâti) :	53,40 %
✓ Cotisation foncière des entreprises :	37,79 %

☞ MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,

